

[extrait de la motion d'orientation générale votée par le congrès de la FCPE-Paris en mai 2001]

### **Aménagement du temps de l'enfant**

À l'heure de la réduction du temps de travail pour les adultes, il est indispensable de repenser l'organisation du temps scolaire. **L'Aménagement du Temps de l'Enfant** doit se faire d'abord en fonction de ses intérêts et non de ceux des adultes (qui ne sont pas forcément contradictoires). Il doit s'orienter vers une meilleure adéquation avec les rythmes biologiques sachant que le temps scolaire est une composante des rythmes de vie de l'enfant (globalité). Une organisation mieux adaptée de la journée, de la semaine et de l'année articulant mieux les différents temps scolaires et périscolaires doit permettre d'améliorer l'apprentissage pour tous les enfants et surtout pour ceux qui sont le plus en difficulté, contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales. Outre l'amélioration des conditions d'apprentissage, l'aménagement du temps de l'enfant doit aussi favoriser son épanouissement individuel.

Pour ces raisons, la FCPE-Paris considère que la priorité est le réaménagement de la journée en fonction des rythmes de vie de l'enfant (pics de vigilance). En particulier, l'accueil du matin et le temps de midi sont des moments clés de la journée (voir exemple de « Journée-type »). Elle demande à l'Académie d'inciter les enseignants à la réflexion sur ce sujet.

La FCPE-Paris est opposée à la semaine de 4 jours qu'elle considère inadaptée en particulier pour les enfants en difficulté. Cette organisation en 2 fois 2 jours a en effet tendance à défavoriser les enfants qui sont déjà les moins à l'aise dans le système scolaire. Dans le débat avec ses partenaires, la FCPE souhaite impulser une position qui sera bénéfique aux enfants. La FCPE donne sa préférence au maintien des cours le samedi matin, une semaine sur deux. La FCPE souhaite éviter notamment un report simple du samedi au mercredi. Elle participera pleinement aux débats organisés par l'Académie (4 groupes de travail) et aux États généraux que la Ville de Paris projette d'organiser dans quelques mois.

Concernant le rythme annuel, la fcpe préconise l'alternance 7/2, soit 7 semaines d'école pour 2 semaines de congé car ils correspondent à des rythmes qui permettent aux enfants de bien récupérer avant de reprendre le chemin de l'école.

Dans l'état actuel de la réflexion, la FCPE-Paris est pour le maintien du volume d'heures annuelles (936 heures). La réduction envisagée de l'horaire d'enseignement scolaire journalier se traduira par une réduction des grandes vacances qui reste à préciser.

La FCPE-Paris considère que la réussite d'un nouvel aménagement du temps de l'enfant repose sur un vrai partenariat Académie-Ville s'appuyant également sur le mouvement associatif local. L'adhésion de tous les membres de la communauté éducative, la cohérence de leurs actions est un facteur clé de la réussite du projet éducatif (projet d'école).

L'aménagement de la journée en fonction des rythmes de l'enfant implique le développement des activités sportives, artistiques et culturelles. Par ailleurs, pour donner à tous une formation de haut niveau sans tomber dans l'empilement des connaissances et l'allongement de la journée, de la semaine pour les jeunes, il faut compléter l'accès aux savoirs dits essentiels (parler, lire, écrire, compter...) par **l'accès à la culture**. Cet objectif, créer dès les

premières années chez l'enfant le goût, le « besoin » de culture, et procurer les instruments intellectuels et sensibles pour le satisfaire, est capital et conditionne la réussite de tous les efforts sur les autres plans. C'est dans ce cadre que doit aussi se concevoir l'aménagement des temps scolaires comme une des réponses aux objectifs globaux de l'école. La culture à l'école, si elle développe les aptitudes individuelles et l'autonomie, participe aussi à l'intégration en favorisant la mixité sociale et scolaire. Elle est aussi un facteur permettant d'améliorer les comportements individuels et collectifs et ainsi réduire les incivilités et les actes de violence. Les activités culturelles doivent être partie intégrante de l'instruction primaire et secondaire : il est important de développer, au collège, de vrais projets pédagogiques qui incluent cette dimension. Ce sujet, qui devrait être traité en priorité dans la commission à l'innovation pédagogique, suppose un rapprochement des ministères de l'E.N. et de la culture afin de développer des synergies.

La gestion du temps périscolaire implique une redéfinition des missions, des fonctions des **animateurs de la Ville de Paris**. Leur recrutement et leur formation doivent assurer la stabilité d'équipes qualifiées dans toutes les écoles et centres de loisirs. Ils doivent participer au développement des activités de détente, ludiques et gratuites. Pendant la pause méridienne et en fin d'après-midi, ils doivent favoriser l'accès à la culture, aux nouvelles technologies et la découverte d'activités sportives ou artistiques diverses. En règle générale, les activités sportives et culturelles à l'école, dès la maternelle, doivent être développées pour favoriser épanouissement individuel et socialisation. Le rôle de la Ville est aussi d'évaluer les besoins en équipements sportifs de proximité, où le retard est considérable.